

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2025

RENFORCEMENT DU SOUTIEN À L'UKRAINE - (N° 1001)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 60

présenté par

M. Lecoq, M. Tjibaou, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Rimane et M. Sansu

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 52, insérer l'alinéa suivant :

« Demande aux États membres de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord de toujours privilégier l'apaisement à l'engrenage de la violence dans l'intérêt du peuple ukrainien, du peuple russe et des peuples européens ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inciter les États membres de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à trouver des solutions basées sur la paix.